



Le bon

flow dans les airs

Voler sans déranger

Le ciel semble libre.

- Pourtant, il est partagé : faune sauvage, riverains, autres aéronefs...
- Les loisirs aériens sont encadrés pour protéger ces équilibres.

Les essentiels à retenir



Avant de décoller

- Je vérifie les zones autorisées
- Je consulte les restrictions aériennes locales
- J'ai l'accord du propriétaire pour un décollage hors aérodrome



Règles de hauteur

- Je respecte les hauteurs minimales de survol
- Je ne survole pas les rassemblements
- Je reste à distance des zones sensibles



Drones

- Hauteur maximale : 120 m
- Vol à vue uniquement
- Pas de vol de nuit
- Pas de survol de personnes



Zones protégées

- Certaines grèves sont interdites au survol à basse altitude
- Atterrissage interdit dans certains secteurs
- Je respecte les périodes de nidification

Le bon

flow

**c'est simple : voler haut, discret et responsable.
Moins de dérangement plus de nature !**

→ Renseignez-vous toujours auprès des autorités compétentes ou de l'Office de Tourisme.